

PRÉFET DU VAL-DE-MARNE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES
ET DE L'APPUI TERRITORIAL
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT ET DES PROCÉDURES D'UTILITÉ PUBLIQUE
21/29, AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 94038 CRETEIL CEDEX - ☎ 01 49 56 60 00
www.val-de-marne.pref.gouv.fr

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)

La Société du Grand Paris – Immeuble Le Cézanne 30 avenue des fruitiers 93200 SAINT-DENIS - a présenté au Préfet du Val-de-Marne, une demande d'autorisation en vue d'exploiter une plateforme de transit de déblais de la Ligne 15 sud du Grand Paris Express à BONNEUIL-SUR-MARNE, Port de Bonneuil, avenue du Maréchal Leclerc et de sa division, répertoriés selon les rubriques 2517-1 (A), 2716-1 (A) et 2515-1-b (E) de la nomenclature des ICPE.

L'arrêté préfectoral 2017/3447 du 16 octobre 2017, prescrit l'ouverture d'une enquête publique sur le projet, du 20 novembre 2017 au 22 décembre 2017 inclus.

M. Manuel GUILLAMO, Général en retraite, a été désigné commissaire enquêteur pour cette enquête.

Le siège de l'enquête est fixé à la préfecture du Val-de-Marne, 21/29 avenue du Général de Gaulle, 94038 CRÉTEIL CEDEX.

Le dossier d'enquête sera mis à disposition du public du 20 novembre 2017 au 22 décembre 2017 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, dans les mairies de :

| | |
|------------------------|---|
| BONNEUIL-SUR-MARNE | Direction des Services Techniques Port de BONNEUIL-SUR-MARNE 2 route de l'Ouest et, <u>le samedi 25 novembre 2017</u> , à la mairie, située 7 rue d'Estienne d'Orves. |
| CRÉTEIL | Direction de l'urbanisme et du développement 1 place Salvador Allende |
| SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS | Pôle urbanisme et aménagement Place Charles de Gaulle |
| SUCY-EN-BRIE | Service de l'urbanisme 2 avenue Georges Pompidou |
| CHENNEVIERES-SUR-MARNE | 14 avenue du Maréchal Leclerc |
| ORMESSON-SUR-MARNE | 10 rue Wladimir d'Ormesson |
| NOISEAU | 2 rue Pierre Viénot |
| LIMEIL-BRÉVANNES | Direction de l'aménagement et de l'urbanisme 2 place Charles de Gaulle |
| BOISSY-SAINT-LÉGER | 7 boulevard Léon Révillon |
| VALENTON | 48 rue du Colonel Fabien |

Le public pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions dans les registres d'enquête ouverts à cet effet, préalablement cotés et paraphés par le commissaire-enquêteur, qui seront mis à disposition des communes de Bonneuil-sur-Marne, Saint-Maur-des-Fossés, Sucy-en-Brie et Créteil aux adresses mentionnées ci-dessus, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Les remarques et observations pourront aussi être formulées par courrier pendant la durée de l'enquête et adressées à la préfecture du Val-de-Marne, 21/29 avenue du Général de Gaulle, 94038 CRÉTEIL CEDEX, à l'attention de M. Manuel GUILLAMO, commissaire-enquêteur. Elles sont annexées au registre d'enquête.

Le public pourra également prendre connaissance du dossier d'enquête, sous format numérique, sur un poste informatique dédié, à la préfecture du Val-de-Marne, bureau 345, du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00. Il pourra consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur.

L'avis de l'autorité environnementale, les résumés non techniques seront consultables, sous format numérique, sur le site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-et-prevention-des-risques/ICPE-Environnement-Enquetes-et-consultations-publiques/Installations-classees-pour-la-protection-de-l-environnement-Demandes-d-autorisation>

Le dossier d'enquête sera également mis à disposition du public, sous format numérique, à l'adresse internet suivante :

<http://icpe.plateforme.bonneuil.enquetepublique.net>

Toute information relative au projet pourra être demandée auprès de :

Société du Grand Paris
Immeuble Le Cézanne
30 avenue des fruitiers
93200 SAINT-DENIS

Le public pourra également consigner ses remarques et observations sur le registre électronique à l'adresse internet suivante :

<http://icpe.plateforme.bonneuil.enquetepublique.net>

Les remarques et observations seront mises en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne.

Le commissaire enquêteur assurera les **neuf permanences** suivantes :

- **deux permanences** seront assurées et à la Direction des Services Techniques de la mairie de BONNEUIL-SUR-MARNE, située 3, route de l'Ouest, Port de BONNEUIL-SUR-MARNE, les jours et heures suivants :

| | | |
|----------|------------|------------------|
| Lundi | 20/11/2017 | de 9h00 à 12h00 |
| Vendredi | 22/12/2017 | de 13h30 à 16h30 |

- **une permanence** sera assurée à la mairie de BONNEUIL-SUR-MARNE 7, rue d'Estienne d'Orves au jour et à l'heure suivant :

| | | |
|--------|------------|-----------------|
| Samedi | 25/11/2017 | de 9h00 à 12h00 |
|--------|------------|-----------------|

- **deux permanences** seront assurées à la mairie de SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS, place Charles de Gaulle, les jours et heures suivants :

| | | |
|--------|------------|------------------|
| Lundi | 11/12/2017 | de 14h00 à 17h00 |
| Samedi | 02/12/2017 | de 9h00 à 12h00 |

- **deux permanences** seront assurées à la mairie de **SUCY-EN-BRIE**, 2 avenue Georges Pompidou les jours et heures suivants :

| | | |
|--------|------------|-----------------|
| Lundi | 27/11/2017 | de 9h00 à 12h00 |
| Samedi | 09/12/2017 | de 9h00 à 12h00 |

- **deux permanences** seront assurées à la mairie de **CRÉTEIL**, 1 place Salvador Allende les jours et heures suivants :

| | | |
|----------|------------|------------------|
| Lundi | 04/12/2017 | de 9h00 à 12h00 |
| Vendredi | 15/12/2017 | de 14h00 à 17h00 |

A la fin de l'enquête, copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur seront tenues à la disposition du public pendant un an à la préfecture du Val-de-Marne ainsi que dans les mairies des communes concernées.

A l'issue de la procédure, le Préfet du Val-de-Marne prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande présentée par la Société du Grand Paris

Les documents relatifs à cette enquête publique seront également mis en ligne sur le site internet de la préfecture du Val-de-Marne pendant un an à l'adresse suivante :

<http://www.val-de-marne.gouv.fr/Publications/AOEP-Avis-d-Ouverture-d-Enquetes-Publiques>